



Communiqué de presse – Paris, le 26 avril 2021

Assemblée Générale 2022 de Danone : Approbation de toutes les résolutions proposées par le Conseil d'Administration

Assemblée Générale 2022 de Danone : l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'Administration approuvé

L'Assemblée Générale des actionnaires de Danone s'est réunie à Paris ce jour, sous la présidence de Gilles Schnepf, Président du Conseil d'Administration. 66,98% du capital social de Danone était présent ou représenté à cette Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale a approuvé l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'Administration, notamment les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2021, ainsi que la distribution d'un dividende de 1,94 euro par action en numéraire, en ligne avec celui de l'an dernier. La date de détachement du dividende de l'action (« ex-date ») est fixée au 10 mai 2022 et sa mise en paiement interviendra le 12 mai 2022.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a approuvé la nomination de l'ensemble des candidates et candidats proposés pour rejoindre le Conseil d'Administration – Antoine de Saint-Affrique, Patrice Louvet, Géraldine Picaud et Susan Roberts – ainsi que la ratification de la cooptation de Valérie Chapoulaud-Floquet en tant qu'Administratrice.

Le projet de résolution (non agréé par le Conseil d'Administration) dont l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale a été demandée par des actionnaires représentant 0,8% du capital social de Danone a été rejeté par l'Assemblée Générale.

Les présentations faites lors de l'Assemblée Générale, les résultats détaillés des votes, les réponses à l'ensemble des questions écrites envoyées par les actionnaires, le rapport du Comité de Mission et une nouvelle version du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration sont disponibles sur le site Internet de Danone (www.danone.com). La retransmission de l'Assemblée Générale sera disponible en fin de journée sur le site internet.

Composition des Comités du Conseil

Comme annoncé le 8 mars 2022, et à la suite de l'approbation de la nomination des nouveaux Administrateurs par l'Assemblée Générale, les 3 Comités du Conseil d'Administration sont désormais composés comme suit :

- **Comité Gouvernance** : Valérie Chapoulaud-Floquet (Présidente et Administratrice Référente), Michel Landel et Patrice Louvet ;
- **Comité d'Audit** : Géraldine Picaud (Présidente), Frédéric Boutebba et Gilles Schnepf ;

- **Comité Engagement** : Serpil Timuray (Présidente), Michel Landel, Susan Roberts et Bettina Theissig.

Réduction du capital social

Lors de sa réunion du 26 avril 2022, le Conseil d'Administration a décidé d'annuler les 13,2 millions d'actions propres rachetées au second semestre de l'année 2021. L'annulation de ces actions propres sera effective le 28 avril 2022. A la suite de cette décision, le capital social de Danone s'élèvera à 168 631 043,50 euros, soit 674 524 174 actions.

Poursuite du plan d'actionnariat salarié mondial

Le Conseil d'Administration a décidé de poursuivre en 2022 son programme d'augmentation de capital réservée aux salariés travaillant au sein de filiales étrangères de Danone ou en situation de mobilité internationale au sein du Groupe, lancé en 2019.

Au titre de ce programme, les salariés éligibles de sociétés étrangères de Danone pourront souscrire à des actions avec une décote de 30% du prix de référence. La période de souscription aura lieu au cours du mois de juin 2022. Les nouvelles actions émises au titre de la 21^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale de ce jour ne devront pas excéder un montant nominal de 200 000€. Il est prévu que l'augmentation de capital soit ouverte à près de 83% de salariés de Danone dans le monde, travaillant dans 48 pays différents.

Les nouvelles actions seront admises à la cote sur le marché Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0000120644) et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations.